



*Commission de Surveillance
du Secteur Financier*

AVERTISSEMENT

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) met en garde le public à l'égard des sites Internet www.cbaconseil-lu.com et www.cbaconseil.net où une entité inconnue se présente sous la dénomination CBA Conseil, prétend être établie au Luxembourg et offre des services de gestion de patrimoine et d'investissement.

La CSSF informe le public que l'entité qui se présente sur ces sites Internet comme CBA Conseil n'est pas régulée par la CSSF et ne dispose d'aucun agrément pour la prestation de services d'investissement ou d'autres services financiers au ou à partir du Luxembourg.

La CSSF tient à préciser que l'entreprise d'investissement CBA Conseil, dûment agréée au Luxembourg conformément à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et soumise à la surveillance de la CSSF, n'a aucun lien avec les sites Internet visés par l'avertissement.

Luxembourg, le 13 janvier 2020